

cessation bail par le proprietaire

Par ALAINNN, le 28/07/2011 à 12:29

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'une maison dans la drome que nous avons loué le 1er juin 2010 (bail de 3 ans);

Je serai mutée en savoie debut fevrier 2012, quels sont nos droits en tant que proprietaire ? Peut on casser le bail pour vendre notre maison ?

Merci de votre aide !! Cordialement.

Alain

Par Domil, le 28/07/2011 à 12:44

non.

soit vous vendez occupé (le bail se continue avec le nouveau propriétaire, donc prix de vente moindre)

Soit vous envoyez un congé pour vente et

- le préavis commencera le 1er décembre 2012
- le locataire aura jusqu'au 1er février 2013 pour donner sa réponse à votre offre de vente (donc vous ne pourrez vendre, même occupé, avant cette date, si vous envoyez un congé pour vente)
- le bail se terminera le 1er juin 2013

Vous pouvez négocier avec le locataire

Par ALAINNN, le 28/07/2011 à 19:54

Merci de votre reponse

CORDIALEMENT